PARIS, le 16 JUIN 1994

MINISTERE DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES

ARCHE DE LA DEFENSE 92055 PARIS LA DEFENSE Tél.: (1) 40.81.21.22

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque :

SITO

Référence : 4454 destiné aux véhicules PEUGEOT T055 (SPX)

Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du Procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 9 Juin 1994 sous le numéro 94/5783 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 9002R4052

Le dispositif devra être revêtu de la marque d'homologation suivante : TP SI 9002R4052

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

> L'ingénieur Divisionnaire de l'industrie et des Mines

Monsieur le Directeur SOCIETE BACLIM 2, Chemin du Chapitre 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)

SITO MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)